

(N^o 130.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MAI 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Gysbert Vandersteen, lieutenant en non activité à Liège.

(Voir le N^o 369, Session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Gysbert Vandersteen, né à Gorcum (Pays-Bas), le 30 mars 1798, est entré comme soldat, en 1816, au service de son pays, et à l'époque de la révolution, à celui de la Belgique. Il a obtenu la croix de fer pour services rendus, et est parvenu au grade de lieutenant. Il a épousé une femme née en Belgique, et en a quatre enfants.

Il aurait pu faire usage de la loi de 1835, pour acquérir la qualité de Belge, s'il avait eu connaissance des formalités qui lui étaient prescrites.

Il est actuellement en non-activité et habite la ville de Liège.

Les rapports des autorités sont favorables à sa demande qui a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 42 suffrages contre 11.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.